Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 13 Rabiaa II 1444
8 Novembre 2022

N° 132

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1936**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1938**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1940**
Homologation de résolutions **1941**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1941**
Avis aux créanciers..... **1943**
Convocations
Sociétés anonymes **1944**
Divers
Avis au public..... **1946**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'Augmentation du capital social

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10/10/2022

«TUNICAST SA»

SA au capital de 13.249.800 Dinars

Siège social : Route de Sousse Km 5, Mégrine - Ben Arous

IU : 0940520B

CNSS : 00341163-14

Dénomination : La Société «TUNICAST SA»

Siège social : Route De Sousse Km 5, Mégrine - Ben Arous

Capital social : 13.249.800 Dinars

Forme juridique : Société anonyme

Objet social : La fabrication des pièces en fonte

Durée : 99 ans

Dépôt procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 octobre 2022 a été déposé au Centre du Registre National des Entreprises de Ben Arous, sous le numéro AC021462022

Montant de l'augmentation du capital en numéraire : 4.500.000 Dinars

Valeur Nominale des Actions à Souscrire : 100 Dinars Chacune

Nombre d'Actions à Souscrire en Numéraire : 45 000 Actions de 100 Dinars chacune intégralement souscrites et libérées de moitié

Versement des fonds : sur le compte indisponible ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank (ATB) Agence Mégrine sous le n°01100028119201575850.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la date de parution de cette notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2022R02619SANB2

Nomination d'un Directeur Général

SOCIETE DE DISTRIBUTION DES ARTICLES DE CONDITIONNEMENT "SODIAC"

Société anonyme

S.A au capital de : 1.000.000 D

Siège social : Zone pétrolière 2040 Radés

M.F : 0026402C/A/M/000

Selon décision du Conseil d'administration du 26 octobre 2022 enregistrée à la recette des finances de Radés le 27 octobre 2022 sous le n°22703040 Quittance n°M071897.

Monsieur Moncef Abidi a été nommé Directeur Général de la société SOCIETE DE DISTRIBUTION DES ARTICLES DE CONDITIONNEMENT "SODIAC", succédant à Madame Anissa Annabi, démissionnaire.

Une copie originale du PV du Conseil d'administration a été déposée au registre National des Entreprises en date du 02 novembre 2022 sous le n°2022118112.

2022R02620SANB2

Nomination d'un Directeur Général

FUTS METALLIQUES ET EMBALLAGES PLASTIQUES "METALPLAST"

Société anonyme

S.A au capital de : 811.080 D

Siège social : Zone pétrolière 2040 Radés

M.F : 0000630B/A/M/000

Selon décision du Conseil d'administration du 26 octobre 2022 enregistrée à la recette des finances de Radés le 27 octobre 2022 sous le n°22703038 Quittance n°M071894

Monsieur Moncef Abidi a été nommé Directeur Général de la société FUTS METTALIQUES ET EMBALLAGES PLASTIQUES "METALPLAST", succédant à Madame Anissa Annabi, démissionnaire.

Une copie originale du PV du Conseil d'administration a été déposée au registre National des Entreprises en date du 02 novembre 2022 sous le n°2022118105.

2022R02621SANB2

Nomination d'un Directeur Général

INTUCO INNOVATIVE TUBE COMPANY

Société anonyme

S.A au capital de : 1.000.000 D

Siège social : Zone pétrolière 2040 Radés

M.F : 1691920J/A/M/000

Selon décision du Conseil d'administration du 26 octobre 2022 enregistrée à la recette des finances de Radés le 27 octobre 2022 sous le n°22703039 Quittance n°M071895

Monsieur Moncef Abidi a été nommé Directeur Général de la société INTUCO INNOVATIVE TUBE COMPANY, succédant à Madame Anissa Annabi, démissionnaire.

Une copie originale du PV du Conseil d'administration a été déposée au registre National des Entreprises en date du 02 novembre 2022 sous le n°2022118117.

2022R02622SANB2

Renouvellement du mandat du directeur général

Polyclinique Essalama Sfax

SA au capital de 6 102.500 Dinars

Siège social : Avenue des Martyrs, Place Bab Jebli - 3003 Sfax

Identifiant Unique : 0503855N/A/M

1- En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration n°214 tenue le 29/9/2022, enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax en date du 6 octobre 2022, selon quittance n°M119368, enregistrement n°22804162 dont deux copies ont été déposées au

registre national des entreprises de Sfax le 19/10/2022. Il a été décidé de renouveler le mandat du directeur général de la société Polyclinique Essalama Sfax, Monsieur Riadh Ghorbel pour une durée de deux ans à compter du 8 octobre 2022 jusqu'au 7 octobre 2024 avec les mêmes pouvoirs.

2022X01350SANB2

Notice

Au sens de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Société LA CIGALE TABARKA

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital de 126.000.000 D divisé en 12 600 000 actions de VN de 10 D

Résidence les Ambassadeurs Bloc A 5ème étage cité les pins 1053 Les Berges du Lac II Tunis

ID RNE : 544535A

Affiliation CNSS : 143048-70

- La société a pour objet la construction et l'exploitation des établissements touristiques de tous genres.

- La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

- Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

- Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ou représente

- Répartition des résultats :

* Réserve légale : 5% au moins sont prélevées sur les bénéfices nets majorés des résultats reportés des exercices précédents.

* Sur le solde des bénéfices, l'assemblée générale annuelle a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenables pour être rapportées à nouveau sur l'exercice suivant.

- En cas de liquidation, toutes les valeurs provenant de la dissolution après l'extinction du passif serviront d'abord à rembourser aux actionnaires le capital versé non amorti le surplus est réparti également entre tous les actionnaires.

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 17 octobre 2022 enregistré à la recette d'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er bureau à Tunis le 26 octobre 2022 sous le n°22504866 quittance n°7584, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 1er novembre 2022 sous le n° AC011442022, il a été décidé ce qui suit :

Augmentation du capital de vingt-quatre millions dinars (24.000.000DT) pour le porter de cent vingt -six millions dinars (126.000.000 D) à cent cinquante millions de dinars (150.000.000 D), et ce avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales.

Cette augmentation s'effectuera, sans prime d'émission, par la création de deux millions quatre cent mille (2 400 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dinars (10,000 D) chacune, toutes souscrites comme suit : (i) 7.562.920 D par conversion du compte courant associé de la société MAJDA TUNISIA et (ii) 16.437.080D en numéraire et dont la libération sera effectuée à la date de la souscription à hauteur du 1er quart, au plus tard le 15 avril 2023.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statuaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation de l'augmentation du capital. Les fonds provenant des versements seront déposés à Banque Zitouna agence Centrale Kram Tunis au compte indisponible n°25000000000106057672 ouvert au nom de la société LA CIGALE TABARKA.

Le dernier délai de souscription est fixé au 15 avril 2023 avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2022402716SANB2

Assemblée générale ordinaire

SOCIETE AZUR DETERGENT SA

Au capital de 40.430 000 DT

Siège social : 3 Rue 8610 Z.I Charguia 1

Identifiant unique : 000/M/N1487623/K

Affiliation CNSS : 72-552681

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26/8/2022 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis, le 8 septembre 2022 sous le n°22707178, Quittance n°M109794, dont un exemplaire a été déposé au Registre national des Entreprises le 13/9/2022 sous le n°202276625, il a été décidé :

1. Approbation des modalités de la convocation à l'assemblée générale ordinaire;

2. Approbation des états financiers et affectation des résultats de l'exercice 2021;

3. Approbation des conventions règlementées de l'exercice 2021,

4. Quitus aux Administrateurs;

5. Attribution de jetons de présence de l'exercice 2021 ;

6. Détermination de la rémunération des membres du comité permanent d'audit;

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, le cabinet Hayet Labidi pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Assemblée générale extraordinaire :

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 26/8/2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés

1er bureau - Tunis, le 01 septembre 2022 sous le n°22703828, Quittance n°M6190, dont un exemplaire a été déposé au Registre national des Entreprises le 13/9/2022 sous le n° 202276625, il a été décidé;

1- Ratification de la modalité et délais de convocation de l'Assemblée;

2- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'augmentation de capital par conversion des créances;

3- Approbation du rapport des commissaires aux comptes de la société relatif à l'augmentation du capital et Approbation de la suppression du droit préférentiel de souscription;

4- Ordonnancement d'un mandat au Président Directeur Général pour l'émission d'un Certificat de Versement des actions en compensation des créances échues;

5- Mise à jour de l'adresse du siège social;

6- Modification corrélative des statuts.

2022402720SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Avis aux créanciers

Dissolution anticipée de la société LCD

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Au capital de 5.000 dinars

76 Avenue Habib Bourguiba Bloc A Bureau A-1-1 1er étage 2080 Ariana - Tunisie

Identifiant Unique : 1277032Y

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 24/10/2022 et enregistré à la recette des finances cité administrative de l'Ariana le 25/10/2022 sous le n°22505652, quittance n°M134635 et dont un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 27/10/2022 sous le numéro 2022112689, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société et la nomination de Monsieur Zouhair Laabidi en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Dans les 20 jours de la publication du présent avis dans le journal officiel de la République Tunisienne tout créancier doit, sous peine de forclusion, produire ses titres de créance au liquidateur à l'adresse suivante : 06 Rue Omar Ben Chikh Cité El Khadra 1003 Tunis.

2022T01197SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Mziou Boutheina enregistré à la recette des finances rue Al Jazira sous le numéro 22202934 Mondher Ebdelli a vendu au nom de Rooya Ebdelli à Med Chedly Mhadhbi titulaire de la CIN 07033159 la totalité du fonds de commerce sis au 25 rue Bab Mnara. Toute opposition doit être adressée au bureau de maître Mziou Boutheina sis au 01 rue des Aglabites le Bardo dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Annonce parue au journal Echourouk du 2/11/2022.

2022T01195FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente SSP en date de 26/10/2022 enregistré à la recette des finances Bizerte le 26/10/2022 n°22204813 quittance n°MO83440 la société RAYEN titulaire de matricule fiscal n°000/MXN 1421884 son gérant Mr Khaled Abassi titulaire de la CIN 08915274 a vendu à Mr Mohamed Saleh Trabelsi titulaire de la CIN 01563271 tout le fonds de commerce exploité pour la vente des articles ménagers situé à l'avenue Habib Bourguiba n°203 Bizerte.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur à son adresse avenue Habib Bourguiba n°203 Bizerte dans un délai de 20 jours de la date de publication au JORT.

Cet avis est publié aux journaux Echourouk et le Quotidien daté le 4 novembre 2022.

2022T01200FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 19/10/2022 enregistré à la recette des finances Matmata JdiDA le 19/10/2022 quittance n°M009408, enregistrement n°22200406, Mr Tarak Ben Mohamed Drissi, cin 05886246 du 8/01/2007, et Mme Basma Bent Mohamed Drissi, cin 05907830 du 3/12/2008, et Mme Noura Bent Mohamed Drissi, cin 13223356 du 16/3/2020, ont vendu à Mr Nabil Ben Mohamed Drissi, cin 05946833 du 01/7/2011, la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba n°504 colisée nasfi Gabès, non immatriculé au registre national des entreprises. Le fonds de commerce contenant ses éléments corporels et incorporels. Le fonds de commerce ayant comme activité vente des fruits secs et ayant le nom commercial "Hammas Almatmati". Toute opposition se fera dans le délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT et chez l'acheteur Nabil Ben Mohamed Drissi sis à cité dchaicha Matmata jdida Gabès. Cette annonce a été publiée aux journaux "Echourouk" et "Le Quotidien" le 27/10/2022.

2022R02617FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Siliana le 28/10/2022 sous le numéro 22202555 Quittance numéro M016114 Mr Ali Ben Saad Boulaaress a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments exploité entant que prêt-à-porter sis à Av. Bizerte Siliana 04 Siliana à Alaa Boulaaress.

Les oppositions se font entre les mains de maître Abdelkarim Ben Romdhan à son bureau sis à rue Abou Kacem Chabbi Siliana dans un délai de 20 jours de la date de la publication au Jort.

Cette publication a été publiée dans le journal Le Quotidien le 3/11/2022.

2022R02618FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Siliana le 28/10/2022 sous le numéro 22202557 Quittance numéro M016121 Mr Ali Ben Saad Boulaaress a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments exploité entant que prêt-à-porter sis à Av. Bizerte Siliana 02 Siliana à Mohamed Boulaaress.

Les oppositions se font entre les mains de maître Abdelkarim Ben Romdhan à son bureau sis à rue Abou Kacem Chabbi Siliana dans un délai de 20 jours de la date de la publication au Jort.

Cette publication a été publiée dans le journal Le Quotidien le 3/11/2022.

2022R02630FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte authentique établi par les notaires à Sousse Mourad Ben Abdallah et son assesseur Samah Guazzah, en date du 21/10/2022, enregistré à la recette des finances à Sousse le 24/10/2022 quittance numéro M082162, Mr Marouan Abdelmalak a fait donation à son frère Mohamed Essayed la totalité du fonds de commerce sis au 15 rue de la République Sousse destiné à la vente des fruits secs.

Les oppositions seront acceptées au domicile du donneur sis à rue Ahmed Tlili Kalaa Kbira Sousse.

Cette annonce a été publiée sur le journal quotidien Le Quotidien en date du 28/10/2022 sous le numéro 6637.

2022S01295FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente du fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Monastir le 26/10/2022 quittance n°M036582 enregistrement n°22201763 la Sté CIRAM ART son identifiant unique 1499181T - a vendu à la Sté EESALEM DE COMMERCE son identifiant unique 09 96774B- l'ensemble du fonds de commerce exploité dans la vente des produits sanitaire et céramique dans le local sis au boulevard de l'environnement Sahline.

Les oppositions s'ils existent se reçoivent au domicile de l'acheteur sis au boulevard Tayeb Mhiri Monastir.

Cet avis a été publié aux journaux Al chourouk et le Quotidien du 29/10/2022.

2022S01299FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 17 octobre 2022 à la municipalité de Sidi Mansour et enregistré à la recette des finances de l'avenue Abou Kacem Chebbi le 19 octobre 2022 reçu n°M123262, enregistrement n° 22204337, Mme Salma Kammoun épouse Zouari demeurant Chikh Ettijeni n°60 Médina Attika Sfax, vend à Mr. Omar Ben Slaheddin Tarchouna demeurant rue Sidi Manssour km 7.5 Sfax la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local pour Vente des vêtements prêt à porter situé à Chikh Ettijeni n°58 Médina Attika Sfax.

Le prix de vente est consigné chez Maître Houda Taktak et les oppositions éventuelles devront être faites dans son bureau sis à la rue Abou Kacem Echebi Immeuble Elissa centre 2ème étage bureau n°210.

Cet article est publié aux journaux «le Temps» en langue française et «Essabeh» en langue Arabe le 22/10/2022.

2022X01351FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 31/8/2022 et enregistré à la recette des finances Mahres le 27/9/2022, sous le numéro quittance M036937 et numéro d'enregistrement 22201046, Sessi Ben Jalloul Ben Sessi El Agrebi titulaire de C.I.N n°01226833 a vendu à NEJAH Ben Hsan Ben Ali Adeli titulaire de C.I.N n°05278575, la totalité du fonds de commerce exploité en poissonnerie, sis à Nakta Jadida Chaffar Sfax.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours chez Maître Garbaa Ines épouse Drira, rue Abou Kacem Chebbi immeuble Ellissa centre 2ème étage bureau n°210 - Sfax.

Un extrait de cette annonce a été publié dans les journaux Assabah et Le Temps le 20/10/2022.

2022X01352FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 19/10/2022 enregistré à la recette des finances Chihia Sfax le 31/10/2022 sous le n°22201139 quittance M046881, Abdelghani Loubeba a vendu à Rekik Ghazi le fonds de commerce exploité dans l'activité de vente de bijoux en argent et traditionnel sous le nom «Argenterie Derbel» dans le local sis à Route Teniour km 7 station 20 Mars Chihia Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions doivent parvenir aux bureaux de Maître Ellouze Mohamed Ali Av. Habib Maazoun Im. Mondial 4ème étage Sfax ou entre les mains de l'acquéreur dans le local où est exploité le fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au journal officiel Cet extrait est paru aux quotidiens Essabeh et Le Temps le jeudi 3/11/2022.

2022X01357FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié de donation du 20/10/2022 enregistré à la recette des finances rue du Paradis Ariana le 24/10/2022 quittance numéro M116547 madame Imen Bent Fathi Ben Abdallah Kenoun née le 27/11/1976 Sekit Zit Sfax tunisienne CIN n°08308336 à Tunis le 5/3/2018 a cédé à son fils Mohamed al Aziz Ben Mounir Ben Ennouri Ben Salah né le 29/7/2004 à Tunis tunisien CIN n°14531669 à Tunis le 3/8/2022 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis 8 rue Ahmed Khabtheni Ariana enregistré au Registre de commerce sous le numéro A03148642010/ R. N. E : 1143423V.

La donation est publiée aux journaux «Achourouk et Le Quotidien» du 28/10/2022.

Toute opposition doit être adressée au cabinet du notaire Bouzidi Hatem 6 bis rue 1er juin Ariana et ce dans les 20 jours de la publication de cet avis au j.o.r.t.

2022402699FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Sofien Hatem Fathallah, avocat près la cour d'appel et enregistré à la recette des finances de Bizerte le 28/10/2022 quittance n°M084087, enregistrement n°22204826 Mme Zahra Marsani a cédé à Mr Noureddine Hamdi la totalité du fonds de commerce situé au n°10 avenue de l'environnement jarzouna exploité pour les activités de vente miel et huile d'olive et fast-food.

Les oppositions doivent se faire dans les 20 jours qui suivent la parution de cette publication entre les mains du vendeur à son adresse personnelle au 52 rue de Russie Bizerte.

Cet avis a été publié dans les journaux el Sabah et le Temps le 3/11/2022.

2022402710FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances el Menzah 6 en date du 12/10/2022 sous le numéro 22207041; la société Proxima informatique Sarl demeurant bureau c 215 centre commercial Ariana 2ème étage a vendu à monsieur Bilel Welhazi, demeurant au 3 rue de Rome cité la jeunesse, Manouba la totalité du fonds de commerce destiné à la vente et la réparation des téléphones portables avec ses éléments corporels et incorporels, sis au 44 bis boulevard Sofiene Ibn Moawiya Menzah 8 Ariana. enregistré au registre national des entreprises 1226944A au prix de 50.000 dinars déposés entre les mains de maître Mathlouthi Chokri, jusqu'à l'expiration du délai légal. Toute opposition sera effectuée entre les mains de maître Mathlouthi Chokri à son cabinet sis au 39 avenue Habib Bourguiba Tunis appart 14 troisième étage, dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au quotidien "Essahafa" du 02/11/2022.

2022402715FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de location par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Médenine le 25/10/2022 sous numéro d'enregistrement 22303669 reçu M096437. Abdelhamid Ben Mousbah Boussefa a loué à Abdelmonem Ben Salem Hamroun le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité comme "vente d'accessoires d'automobile" situé à la route de Benguerdene à Médenine sud.

La déposition des éventuelles oppositions se fera entre les mains du locataire à l'adresse du fonds dans vingt jours à partir de cette notification.

Cette notification a été publiée au journal le Quotidien de 3/11/2022.

2022R02614FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la Recette des finances Nelson Mandela le 27/10/2022 sous le n°22303349 quittance n°88367, Mme Monia Ben Mabrouk, CIN n° 00788628, loue à la Société "MARZOUKI INFORMATIQUE", en cours de constitution et représentée par Mme Chaima Marzouki, CIN n°04816150, tout le Fonds de Commerce sis à : 59 Rue Jean Jaurès - Tunis, et ce pour l'exercice de l'activité de commerce tout genre, pour une durée d'une année renouvelable débutant le 01/01/2022 et prenant fin le 31/12/2022.

Les oppositions sont faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT à l'adresse du Fonds de commerce susmentionné.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 4/11/2022.

2022402721FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution de la Fédération Tunisienne du Patrimoine Culinaire

Suivant PV daté du 24/10/2022 enregistré à la recette des finances El Bouhaira Tunis le 26/10/2022 sous le n°768438 quittance n°M06061 notant que le 1er dossier a été déposé au gouvernorat de Tunis le 9/5/2022 sous le n°870 il a été constitué :

Nom : Fédération Tunisienne du Patrimoine Culinaire

Adresse : Résidence Meriem rue Lac Bayouta appt B 3 - 2ème étage rue Byoua Lac 1001 Tunis

Objectifs : encourager et défendre les propriétaires de l'art culinaire, de la cuisine et des confiseries et tous les propriétaires de restaurants et cafés de toutes sortes et de confiseries à travers le territoire de la République Tunisienne.

Membres :

Président : Foued Bouslama

Vice-Président : Mounir El Arem

Trésorière : Chadhlia Mechri.

2022T01021APSF1

Constitution d'une Association

Nom de l'association : Association Ahmed Amara pour la Culture et le Développement Durable

Siège : 11 rue Temama - Cité El Ghazala Ariana Nord - Ariana.

Sujet de l'association : Culture et Développement.

Objectifs :

1) Travailler pour soutenir certains travaux liés au développement durable dans la coordination et la participation.

2) Encourager les jeunes à s'intéresser aux patrimoines culturels matériel et immatériel et à œuvrer à sa valorisation

3) Réaliser des activités culturelles et également participer à des événements culturels et éducatifs

4) Lier des relations avec des associations et des organisations similaires dans les objectifs.

Président : Mustapha Cherni

Secrétaire général : Mabrouk Chemkhi

Trésorier : Abi Dhief Brini.

2022T01201APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association sania bey de pétanque

Président de l'association : Khaled Chagrani

Vice président : Najib Jaber

Secrétaire général : Abdelkader Chagra

Trésorier : Nawfel Hassen.

Les objectifs de l'organisation : Sportifs

Spécialités : Pétanque.

Siège : 36, rue Kilani Chagra Jarra Gabès.

2022R02535APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association nationale des malades atteints d'angioedeme héréditaire

Adresse : Appt N°8 - 3ème étage Résidence Hnia Av Habib Bougatfa Bardo Tunis

Sujet : Culturel et social.

Buts :

- Participer à la croissance d'angioedème héréditaire auprès du corps médical et paramédical dans le cadre national et international

- Informer les malades du caractère héréditaire et rare de la maladie afin d'assurer la prise en charge médicale et psychologique nécessaire pour les malades et leurs familles.

- Sensibiliser les ministères concernés et les associations nationales et internationales pour soutenir les malades

- Permettre aux malades adhérents de bénéficier d'une carte de malade comportant toutes les précisions sur la maladie, sa prise en charge et les cordonnées du médecin référant.

- Participer à la mise à la disposition des malades du traitements préventif et curatif.

- Gérer les Relations de complémentarité avec les associations similaires.

Les fondateurs :

Président : Mustpha Belkahia

Secrétaire générale : Fatma Hamrouni

Trésorière : Kelthoum Jbali.

2022402722APSF1

Constitution de syndic de la résidence Reine Blanche

Suite à l'assemblée générale élective du syndic de la résidence Reine Blanche sis à la rue medinet Zahia Chotrana2 daté du 14 septembre 2022 dont son P.V a été enregistré dans la recette des finances sous le numéro 22808218 en date du 17 octobre 2022 et sous numéro de reçu 114624 et où sont élus Mrs Farid Benghachem président du syndic et Sami Msedi trésorier du syndic et Riadh Chehidi secrétaire général et Mrs Bilel Ben Jbara comme membre du syndic.

2022402723APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Panorama Sousse

Bld. Taieb Mhiri - Sousse

En vertu du procès-verbal du 30/8/2022 du syndic Panorama, enregistré le 28/10/2022 à la recette des finances Rue l'indépendance Sousse sous le n°22704068, Quittance n°54900/94905, le bureau a décidé de nommer Mr Mohamed Ali Kacem nouveau trésorier remplaçant Mr Harzallah Semih démissionnaire.

2022S01297APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet de Maître Mabrouk Ben Moussa

Avocat près la cour de cassation

17 Rue Abou Hamed Ghazali 1073 Montplaisir

1- Le créancier saisissant : Société Mixal peinture Ripolin, prise en la personne de son représentant légal

en exercice, SARL, RC numéro B128161999, siège social sis à l'avenue de l'Environnement Route de Naasan, Bir Kassaa, Ben Arous 2013. Domicile élu au cabinet de son avocat, Maître Mabrouk ben Moussa, Avocat près la cour de cassation, 17 Rue Abou Hamed Ghazali 1073 Montplaisir.

2- La partie saisie : Khaled Ben Ali Ben Mohamed Mlaouah, représentant commercial d'une société, demeurant à 6 rue Ksar Helal Kram Ouest, Tunis.

3- Avocat poursuivant : Maître Mabrouk Ben Moussa, Avocat près la cour de cassation, 17 Rue Abou Hamed Ghazali 1073 Montplaisir.

4- Immeuble saisi : L'immeuble ayant pour nom "Ali Mlaouah", objet du titre foncier numéro 202946 Tunis, se situant au numéro 6, rue Ksar Helal, Kram Ouest, Tunis. Il est d'une superficie égale à cent cinquante-deux mètres carrés (152 m²), et constitué de la parcelle numéro 2, et consiste en une maison d'un seul niveau, composée d'une petite chambre donnant sur l'extérieur, une chambre à coucher pour deux personnes, une chambre pour enfants, une salle de bain. Il est raccordé à l'eau potable et au réseau électrique. Il est occupé par la partie saisie et sa famille.

5- Mise à prix : Le prix de la propriété saisie a été estimé par l'expert désigné par le Tribunal à Deux cents vingt-quatre mille, cinq cent quarante-cinq dinars et quarante millimes. (224.545.040 DT).

6- Conditions de participation à l'adjudication : Toute personne désirant participer à l'adjudication doit, par l'intermédiaire d'un avocat, consigner le tiers (1/3), au moins, de la mise à prix à la Caisse des Dépôts et Consignations ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

6- Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mardi six (06) décembre de l'année deux mille vingt-deux (6/12/2022) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Tunis, sise à l'avenue Bab Bnet, Tunis.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours de la semaine pendant les heures de travail administratif et pour plus de renseignements, veuillez consulter le cahier des charges déposé au cabinet de Maître Mabrouk Ben Moussa et au greffe du Tribunal de Première instance de Tunis.

2022T01199VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Sondes Ben Salha

Avocate auprès de la cour de cassation

12, rue Ejileni Elhbib Gabès

Tél : 75.274.115

MF : 969801/HAP

Le créancier poursuivant : Nebli Ben Abdelaziz Ayadi, son métier médecin, demeurant à Sfax.

La partie saisie : Khaled Ben Salah, retraité, CIN n°03218957 demeurant à la rue du citron cité l'oasis n°25 Gabès.

Avocat poursuivant : Maître Sondes Ben Salha avocate auprès de la cour de cassation domiciliée, 12 rue Ejileni Elhbib Gabès.

Immeuble à vendre : 1- des parts indivises du titre foncier n°730 Gabès dénommé "mabrouka Gabès II" déposé auprès de la direction régionale de la propriété foncière de Gabès sous les références, volume 1 n°4164/1 revenant Khaled Ben Salah soit des parts indivises d'une résidence au rez-de-chaussée et à l'étage sise à bab bhar au bord de la rue de Bizerte, Gabès.

Mise à prix :

Soixante neuf mille et quatre cent quatre vingt dix neuf dinars 950 millimes (69.499.950 d) selon le rapport d'expertise effectué par l'expert Khmais Essahli d'après l'autorisation sur requête n°5186 du 2/6/2021 sans les frais de poursuite et les honoraires d'avocat qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : Le lundi cinq décembre deux mille vingt deux (5/12/2022) à 9h devant la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Gabès.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité : Tout intéressé peut visiter la propriété tous les jours pendant les horaires administratifs.

Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix et pour les non-résidents et étrangers ils doivent se munir des autorisations exigées. Toute participation doit se faire nécessairement par le biais d'un avocat.

2022R02603VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Sondes Ben Salha

Avocate auprès de la cour de cassation

12, rue Ejileni Elhbib Gabès

Tél : 75.274.115

MF : 969801/HAP

Le créancier poursuivant : La Banque Nationale Agricole, représentée par son représentant légal, S.A au capital de 100.000.000 D, dont le siège social est à rue Syrie Tunis, RC : 142431996.

La partie saisie : Madame Souad Bent Abdallah Bardi, son métier le travail, CIN n°03297117 demeurant à rue les Pyramides Chatt Essalem Gabès.

Avocat poursuivant : Maître Sondes Ben Salha avocate auprès de la cour de cassation domiciliée, 12 rue Ejileni Elhbib Gabès.

Immeuble à vendre : 1- Objet du titre foncier n°7682 Gabès dénommé "dar el hana" déposé auprès de la direction régionale de la propriété foncière de Gabès sous les références, volume 1 n°2679 revenant à Souad Bardi soit une résidence au rez-de-chaussée et à l'étage sise à el blad Gabès.

Mise à prix :

Cent quatre vingt dix sept mille dinars (197.000.000 d) selon le rapport d'expertise effectué par l'expert

Ezzedine Abdelkader d'après l'autorisation sur requête n°3156 du 8/01/2021 sans les frais de poursuite et les honoraires d'avocat qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : Le lundi cinq décembre deux mille vingt deux (5/12/2022) à 9h devant la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Gabès.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité : Tout intéressé peut visiter la propriété tous les jours pendant les horaires administratifs.

Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix et pour les non-résidents et étrangers ils doivent se munir des autorisations exigées. Toute participation doit se faire nécessairement par le biais d'un avocat.

2022R02604VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à la saisie immobilière

En application des dispositions de l'article 418 du CPCC

1- Partie poursuivante : Chettaoui Ben Naceur Mahjoub demeurant à Chott Essalem - Gabès.

2- Partie poursuivie : Mohamed Motta Ben Mahmoud Khadri - demeurant à la cité de Saltenia, rue 5002 n°58 Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Fethi Kabaou avocat à la cour de cassation sis à rue Imriou el kais Gabès.

4- Immeuble saisi : la totalité des parts indivises de la partie poursuivie dans le titre foncier n°28423 Gabès dénommé "El Khadri" composé de deux (02) terrains sis au sud ouest de Gabès d'un coté et au bord du chemin menant d'el Hamma à Gabès et oued chehab el hamd d'un autre coté, et d'une superficie totale de 1679775 m² et dont les parts de la partie saisie sont estimées à 41.18 sur la totalité de 304 parts constituées selon le rapport d'expertise technique rédigé par l'expert Mr Mohamed Hédi Sahbi en vertu de l'ordonnance sur requête émanant du président du tribunal de première instance de Gabès portant le numéro 5012 et datant du 19/5/2021, accompagnée par l'autorisation judicaire numéro 5162 datant du 31/5/2021 et ce comme suit :

- La parcelle numéro "C11" d'une superficie totale de 5.1612 hectares et qui consiste en un terrain nu à coté de la route de Gabès d'une longueur de 244.89 mètres.

- La parcelle n"C18" et "C2 "d'une superficie totale de 13.3021 hectares et qui consiste en un terrain agricole exploité actuellement dans la pluviale d'oliviers contenant 67 oliviers tous productifs mais négligés bien que la propriété dispose d'une bonne base pour l'exploitation agricole.

- La parcelle numéro "A11" d'une superficie totale de 3.4149 hectares et qui consiste en un terrain agricole nu et négligé

5- Mise à prix : Estimé par l'expert Mr Mohamed Hédi Sahbi à trois cent treize mille trois cent vingt-cinq dinars (313.325.000) outre les frais des poursuites qui seront annoncés le jour de l'adjudication.

6- Tribunal lieu et date de l'adjudication : elle aura lieu à la salle des criées du tribunal de première instance de Gabès sis au palais de justice à l'avenue Farhat Hached Gabès le lundi 12 décembre deux mille vingt deux (12/12/2022) à partir de neuf heures du matin.

7- Conditions de visite et d'inspection : le bien immobilier peut être visité tous les jours de la semaine ainsi que le cahier des charges peut être consulté tous les Jours de la semaine également et ceci au bureau de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Gabès.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie irrévocable du même montant.

2022X01359VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur

De la succession du défunt MANAAI AYECHI

En vertu de l'ordonnance sur requête n°76277 émanant du Tribunal de Première Instance de Manouba le 24/10/2022, il a été décidé la nomination de Madame Sdiri Imen sis au 44 rue de la Liberté 4ème étage bureau n°404, en qualité de liquidateur des biens successoraux du défunt MANAAI AYECHI pour procéder à leur inventaire à leur administration et à leur partage entre les héritiers chacun selon sa part, et la nomination de madame Nedia Nefzi en qualité de juge commissaire.

Il appartient à tous les créanciers de la succession de présenter leurs dettes dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au liquidateur soit directement contre décharge soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2022T01198VEPA2

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

MONSIEUR NAJIB BEN BACHIR BEN MOHAMED ELJDIDI

(Propriétaire de salle des fêtes et salon de thé)

N°68 Rue 18 Janvier Hammam Sousse - Sousse

RC : A0966782004

MF : 0892215Z

En vertu de la décision de Monsieur le président du tribunal de 1ère instance de Sousse2 en date du 27/10/2022, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire n°51/2022.

La nomination de Mme Amna Abdelnadher, en tant que juge commissaire et Mr Laarif Sadok administrateur judiciaire, dont l'adresse Avenue Yasser Arafet Immeuble Jeaim App 3 Sahloul 4054 Sousse telle que l'autorisation de suspendre les procédures

contentieuses et d'exécution à l'extraction d'une dette antérieure, l'arrêt de la validité de tous les excédents de prêt, les intérêts de retard et la suspension de la déchéance, de cette décision jusqu'à la fin de la période de surveillance.

Tous les créanciers sont appelés à inscrire leurs créances auprès de l'administrateur judiciaire dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce.

2022S01301VEPA2

SOCIETE DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE GARDIENNAGE DE NAVIRES

Identifiant unique : 0026881 G

La chambre Commerciale auprès du tribunal de première instance de Sfax a décidé en date du 25 octobre 2022 dans l'affaire n°283 :

Le tribunal a décidé la réouverture des délais en vue de l'amélioration de l'offre présentée en date du 19 octobre 2022 et l'acceptation d'offres nouvelles et ce en vue de la cession de la SOCIETE DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE GARDIENNAGE DE NAVIRES conformément au cahier des charges rédigé à cet effet par l'administrateur judiciaire Mr Abdallah Mroua en exécution de la décision de la chambre commerciale auprès du tribunal de première instance de Sfax réunie en date du 14 juillet 2022. Ce dernier doit mettre à la disposition des soumissionnaires ledit cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Sfax et au siège social de la société et à l'adresse de l'administrateur judiciaire.

Les offres des soumissionnaires remplissant les conditions de l'article 462 du code de commerce, et qui doivent être accompagnées par une caution de quarante mille dinars (40 mille dinars) seront transmises au tribunal au plus tard le 19/12/2022 pour être expertisées par la chambre du conseil le 20/12/2022.

2022X01349VEPA2

Suspension des procédures exécutoires

Sté CHOCONORD

MF : 1273501 P

Dans le cadre du dossier de redressement n°46 relevant du tribunal de première instance de Béja il a été décidé de suspendre les procédures exécutoires contre la société Choconord conçue pour le recouvrement des créances antérieures à la période de contrôle ou de récupérations de biens meubles ou immeubles.

Pour plus d'informations contactez le 70726395.

Ainsi que les arrêtés décomptes des amendes et des intérêts de retard ainsi que le délai de prescription des dettes.

2022402718VEPA2

Clôture de faillite

Dans le cadre de l'affaire n°269 la chambre de conseillers du tribunal de 1ère instance de Bizerte a décidé le 6/10/2022 la clôture de la faillite de la société Valtour RC n°B0430162006 MF N°6135R pour absence de trésorerie de la faillite.

2022402719VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation extraordinaire à l'assemblée générale ordinaire

GEFCO TUNISIE

SA au capital de 350 000 Dinars

Siège social : Zone Portuaire de Radés - Ben Arous- BP 214- Radés 2014 Tunisie

Identifiant Unique : N°823263 Z

Messieurs les actionnaires de la société GEFCO TUNISIE sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 novembre 2022 à 10 heures au siège de la société GEFCO Tunisie et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

2. Pouvoirs pour formalités.

2022R02626SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SIMATRA

Zl Jebel El Oust

BP N°36 - 1111 Zaghouan

MF : 1155976/P/A/M/000

RC : B06111512010

RNE : 1155976/P

Les actionnaires de la société «SIMATRA S.A» au capital de 15 500 000 DT sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire le 17 novembre 2022 à 10H au siège social de la société, ZI Djebel El Oust BP n°36 - 1111 - Zaghouan - Tunisie, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de convocation;

2. Augmentation du capital social par émission d'actions nouvelles, à souscrire et à libérer en numéraire;

3. Suppression du droit préférentiel de souscription;

4. Pouvoirs à déléguer au Conseil d'administration à l'effet de constater la réalisation définitive de l'augmentation du capital;

5. Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

2022R02629SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Nouvelle de Production Alimentaire SA

IU : 1452565E

Capital social : 1.964.000D

Siège social : Zone Industrielle Mahrès, Sfax

Le conseil d'administration de la société nouvelle de production

alimentaire invite les actionnaires à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 8 décembre 2022 à 10 heures au siège social de la société et par visioconférence en vue de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Ratification des modalités de tenue de l'Assemblée

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital de seize mille dinars (16000 dt) par conversion de 160 obligations convertibles en actions

- Augmentation du capital social par conversion de 160 obligations convertibles en actions

- Pouvoir au Conseil d'Administration pour réaliser l'augmentation de capital

- Modification corrélative des statuts.

- Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

2022X01347SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TECHNO POINTE

SA au capital 700 000 DT

Siège social : 6 Rue Danton 1002 Tunis

RC : B111997

MF : 0005347Y/A/M/000

Les actionnaires de la société anonyme TECHNO POINTE, sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire le 28 novembre 2022 à 10 h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société au cours de l'exercice 2021.

- Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021

- Quitus aux administrateurs

- Nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2023-2024-2025.

- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes (SOCIETE EXPERTISE FINANCE ET CONSEIL) pour les exercices 2023-2024-2025.

2022402709SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE TOURISME ET DE CONGRES

STC

Société anonyme

Capital social : 122.000.000 dinars

Matricule fiscal : 12894PAM000

Siège social : Cité Les Pins - Immeuble Emeraude - bloc b 2ème Etage - Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société de tourisme et de congrès STC sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 6 décembre 2022 à dix-huit heures (18h) à l'hôtel Laico Tunis sis à la place des droits de l'homme Avenue Mohamed 5 - 1001 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour

- Désignation de nouveaux administrateurs

- Fixation du montant des jetons de présence

- Questions diverses

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2022402711SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LAICO TUNISIE

Société anonyme

Capital social : 180.457.400 Dollars (équivalent à 221.962.602 dinars)

Matricule fiscal : 1057028DAM000

Siège social : Cité Les Pins - Immeuble Emeraude - bloc b 2ème Etage - Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Laico Tunisie sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 6 décembre 2022 à vingt et une heures (21 h) à l'hôtel Laico Tunis sis à la place des droits de l'homme Avenue Mohamed 5 - 1001 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour

- Désignation de nouveaux administrateurs

- Fixation du montant des jetons de présence

- Questions diverses

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2022402712SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS TOURISTIQUE

Société anonyme

Capital social : 16.200.000 dinars

Matricule fiscal : 447222RAM000

Siège social : Cité Les Pins - Immeuble Emeraude - bloc b 2ème Etage - Les berges du Lac 2 - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société d'études et de réalisations touristiques sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 6 décembre 2022 à dix-neuf heures (19h) à l'hôtel Laico Tunis sis à la place des droits de l'homme Avenue Mohamed 5 - 1001 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour

- Désignation de nouveaux administrateurs

- Fixation du montant des jetons de présence

- Questions diverses

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2022402713SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE MEDITERANIENNE D'ETUDES ET DE REALISATIONS TOURISTIQUES

Société anonyme

Capital social : 13.600.000 dinars

Matricule fiscal : 610208KAM000

Siège social : Cité Les Pins - Immeuble Emeraude - bloc b 2ème Etage - Les Berges du Lac 2 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la compagnie méditerranéenne d'études et de réalisations touristiques sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 6 décembre 2022 à vingt heures (20h00) à l'hôtel Laico Tunis sis à la place des droits de l'homme Avenue Mohamed 5 - 1001 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour
- Désignation de nouveaux administrateurs
- Fixation du montant des jetons de présence
- Questions diverses
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2022402714SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Le 8 décembre 2022

SOCIETE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES DE KORBA «SIAK»

Société anonyme

Capital social : 6.300.000 dinars

Siège social : 52, Avenue de l'Irak, Tunis

Identifiant Unique : 0031257W

Les actionnaires de la Société des Industries Alimentaires de Korba «SIAK», sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendra le 8 décembre 2022 à 10 heures, au siège social de la société, situé n°52, Avenue de l'Irak, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée;

2- Annulation de la résolution relative du transfert de siège telle que décidée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 janvier 2018 ;

3- Modification de l'article 4 des statuts;

4- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2022402717SANB3

DIVERS

Avis au public

Vente de la Société «EXCEL FISH comme unité économique constituée des bâtiments» - SA

Capital social : 8.450.000 dt

Siège social : Rue Mohamed 5 port de Sousse

RC : B27214722010

MF : 1179546YNM/000

En vertu de la décision judiciaire rendue par le juge du tribunal de première instance de Sousse le 24/10/2022 dossier sous le n°2880, il a été décidé :

La vente de la société «EXCEL FISH comme unité économique constituée des bâtiments» d'un montant de 462.560,000 dinars.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 24 novembre 2022 ou directement au bureau et au nom de Mr le syndic au plus tard à 12 heures.

Pour plus de renseignement, contacter le numéro suivant : 73214511.

2022S01296DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Noureddine Gafsi, titulaire de la CIN n°04134402, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/5877 du 25/11/2004 ainsi que Mme Salma Ben Jomaa, titulaire de la CIN n°05169793 déclare la perte de l'acte de propriété n°03/5878 du 25/11/2004, objet du titre foncier n°41929 Monastir sis à la délégation Jemmel, Gouvernorat de Monastir. Deux attestations de pertes ont été délivrées par le poste de la garde nationale de Monastir sous n°1461-1462 le 20/10/2022.

2022S01298DIVD2

Avis

Monsieur Saadewi Ferjeni annonce qu'il possède un terrain sis à route Manzel Chaker Mtaleb Bouthady Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X01344DIVD2

Avis

Mr Hnichi Salah annonce qu'il possède un terrain sis à route Gabès km 7 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X01345DIVD2

Avis

Mme Krichen Salma annonce avoir perdu son titre de propriété du terrain mesurant 4108 m² situé à mesreb jeel km 13 Sfax et elle veut extraire un autre titre au lieu du perdu aucune contestation ne sera acceptée chez le notaire Chtourou Abdeslem siégeant à la rue Sidi Ali Karray Sfax après un délai de 30 jours.

2022X01346DIVD2

Avis

Sami Louati annonce qu'il possède la moitié d'une parcelle de superficie 7844,50 m² sise à route Ain km 13 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

MF 501933B/A/P/000

T98239354

2022X01348DIVD2

Perte

Emna Bent Mohamed Ketata annonce que son titre de propriété d'un terrain de surface 500 m² sise à route de Saltania avenue Sidi Bouali Km 7.5 Sfax est perdu et elle désire se faire établir une autre copie originale.

Toute personne ayant une opposition doit le faire auprès du Notaire Moncef Ketata à Sfax 14 Place 5 décembre dans un délai maximum de trente jours.

2022X01353DIVD2

Avis

Mohamed Ben Abdellatif Gargouri annonce aux publics qu'il possède premièrement une parcelle de terre de superficie 3138m² située à la route de Saltnia km8 Sfax deuxièmement une parcelle de terre de superficie 3825m² située à la route Eddaier km14 Sfax troisièmement une parcelle de terre de superficie 6408m² située à la route Eddaier km11 Sfax Quatrièmement une parcelle de terre renferment 15 pieds d'oliviers située à la route Eddaier km13 Sfax cinquièmement la moitié indivise d'une boutique et sa cave située à la route de Mahdia Sakiet Eddaier Sfax sixièmement une parcelle de terre de superficie 973.5m² située à la route Eddaier km11 Sfax.

Et son acte de propriété a disparu et il veut extraire une deuxième copie originale.

Et celui qui veut s'opposer doit s'adresser auprès du notaire à Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2022X01354DIVD2

Avis

Madame Moufida Ben Hamadou annonce au public qu'elle possède toutes les parts indivises 16543/17280 de la parcelle plantée de cinquante cinq pieds d'oliviers extraite du titre foncier n°10352 sise au nord ouest Sidi Salah gouvernorat de Sfax et que son titre de propriété est perdu.

Et elle veut extraire une deuxième copie originale.

Et celui qui veut s'opposer doit s'adresser auprès du notaire à Sfax. Monsieur Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2022X01355DIVD2

Avis

Monsieur Henchi Hassen annonce au public qu'il possède une parcelle de terre d'une superficie de 382m² située à la route de Mahdia km 17 Sfax limitée au sud et à l'ouest Braiki Néjib et à l'est et au nord passage.

Et son acte de propriété a disparu et il veut extraire une deuxième copie originale.

Et qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire à Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2022X01356DIVD2